Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

FRANCE – Le monde agricole divisé face aux OGM et à la loi actuellement en débat

Par Christophe NOISETTE

Publié le 25/04/2008, modifié le 09/03/2026

Le 13 mars 2008, le syndicat agricole majoritaire, la FNSEA, a adressé une lettre [1] aux députés dans laquelle elle appelle ces derniers à la "responsabilité" et "au bon sens" pour "préserver la liberté de choix dans le cadre du droit à produire". La FNSEA rappelle qu'elle est favorable à un "seuil de présence fortuite" de 0,9%. Elle souhaite également la préservation de deux comités distincts au sein du Haut Conseil des Biotechnologies dont un rendra un avis scientifique et l'autre une recommandation éthique. "La France [...] possède, à travers notamment le projet de loi relatif aux OGM, les moyens de préserver et valoriser ses atouts agronomiques et scientifiques" affirme la FNSEA. Enfin, M. Lemétayer, président du syndicat, déplore, dans son courrier aux députés, qu'avec "l'activation de la clause de sauvegarde à l'encontre du maïs Mon810 par le gouvernement", le débat ait pris "un tournant politique". On remarquera que les arguments de ce syndicat sont ceux qui ont prévalu dans les débats parlementaires.

A l'inverse, dans l'Ain [2], un des départements français où en 2007 des champs (représentant 135 ha [3]) ont été cultivés avec du maïs Mon810, de nombreux agriculteurs ont élaboré un manifeste pour demander aux députés de prendre en compte les signes de qualité de l'agriculture française : "Il faut en finir avec cette caricature selon laquelle les agriculteurs producteurs responsables seraient tous des pro-OGM, et les anti, un ramassis d'écolos et de consommateurs irresponsables. Non, le monde agricole n'est pas pro-OGM dans son ensemble. Beaucoup d'agriculteurs sont contre et capables de se réunir autour d'un manifeste". Ce document a été coproduit par Philippe Janin, le coordinateur de l'Adabio (association pour le développement de l'agriculture biologique), Charles Bernard, le président de la laiterie coopérative d'Étrez, et Luc Desbois, producteur de lait à comté à Cize.
Parmi les soutiens d'importance figure la laiterie coopérative d'Etrez, engagée au premier chef dans le dossier de l'AOC « beurre et crème de Bresse ». Quatre fruitières à Comté sur sept (Simandre, Villereversure, Saint-Martin-du Fresne, Chézerie-forens) ont répondu favorablement, tandis que les trois autres (Treffort, Brénod et Drom) s'abstenaient de répondre à l'appel du Manifeste. Le syndicat des apiculteurs de l'Ain, celui des producteurs indépendants de volailles de Bresse et tous les réseaux de l'agriculture bio ont également signé. Le but de ce manifeste est d'élargir le collectif « OGM non merci » aux acteurs économiques des filières qualité et de peser sur le débat parlementaire. En revanche, le Comité interprofessionnel de la volaille de Bresse n'a pas répondu. Enfin, ils ont aussi demandé aux adhérents de la coopérative de s'engager sur l'honneur à ne pas donner de maïs GM à leur bétail et 99 % ont répondu favorablement. La non-utilisation des OGM est inscrite dans le cahier des charges de l'AOC « beurre et crème de Bresse", mais pas dans celui de l'AOC "volaille de Bresse", qui est pourtant la seule AOC française en

volailles. Contacté par Inf'OGM, Gérard Boinon, du collectif "OGM non merci" de l'Ain, nous précise que le raisonnement des responsables de l'AOC est le suivant : la profession s'engage à ne pas utiliser d'OGM, donc elle l'inscrit dans son règlement intérieur et communique dessus, mais refuse de mettre cette interdiction dans son cahier des charges pour ne pas à avoir à organiser des contrôles systématiques. Les responsables estiment que ce n'est pas aux éleveurs contaminés de payer le surcoût. Si le collectif comprend les raisons, il n'en accepte pas les conclusions et incitent donc les agriculteurs de l'AOC à demander aux conseils général ou régional de financer ces surcoûts liés à la mise en place d'une filière réellement sans OGM.

[1] Lettre in extenso, ettre in extenso : http://www.infogm.org/spip.php?arti...

[2] http://ogmnonmerci01.hautetfort.com/

[3] http://www.ogm.gouv.fr/mise_marche/...

Adresse de cet article : https://infogm.org/france-le-monde-agricole-divise-face-aux-ogm-et-a-la-loi-actuellement-en-debat/